



MAGNETIC ANOMALY MAP (RESIDUAL TOTAL FIELD) CARTE DES ANOMALIES MAGNÉTIQUES (CHAMP RÉSIDUEL TOTAL)

MAP C21449 G CARTE

MORSON ONTARIO

SCALE 1:50 000 ÉCHELLE 1/50 000

Kilometre 0 1.0 2.0 3.0 4.0 5.0 Kilometres

Contribution to Canada-Ontario 1985 Mineral Development Subsidy Agreement under the Economic and Regional Development Agreement. Project funded by the Geological Survey of Canada.

Contribution à l'Entente subsidiaire Canada-Ontario 1985 sur l'exploitation minière sous l'Entente de développement économique et régional. Ce projet a été financé par la Commission géologique du Canada.

This map was compiled from data obtained as a result of an aeromagnetic gradiometer survey carried out by Kenting Earth Sciences International Ltd. using a Piper Navajo aircraft (registration C-FFRY). Two 0.005 gamma resolution self-aligning cesium vapour magnetometers were used, one mounted vertically and one horizontally, separated by 1.83m, at a flight altitude of 150m mean terrain clearance. The average flight line spacing was 300m. Control lines were flown at an average spacing of 3km. Flight path recovery was effected using a vertical control system.

After defining the survey area, intersections of resection and control lines are established and the differences in their magnetic values are computer analyzed and manually checked to obtain the level network. Then the corrected total field values from the upper magnetometer were interpolated on a 50m grid and contoured. All the data processing and plotting was done by Geotrees Ltd. The final plotting was done by Kenting Earth Sciences International Ltd. The Provisional Geomagnetic Reference Field (P.G.R.F.) 1985.0 has been removed. The base map for this map was obtained from a National Topographic System 1:50 000 map published by the Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa.

The profile shown on the back of this map represent the resultant VLF total field values, that is, the vector sum of the longitudinal, lateral and vertical components of the anomalous field. The vector sum of the vertical components of the anomalous field is also plotted. Currents induced in mineral surfaces conductive to them are measured with a 1 Hz Industries Totem 2A VLF receiver carried in the survey aircraft and using the orthogonal transmitting station. The VLF transmissions from NAA Cutler, Maine, operating at 24.0 kHz (line) and NSS Annapolis, Maryland, operating at 24.4 kHz (orthogonal) were utilized as the primary electromagnetic field. For each profile, the datum utilized is the flight path of the survey aircraft.

This type of presentation is utilized to enable the VLF data to be directly compared with the aeromagnetic data using a light table.

Copies of this map may be obtained from the Geological Survey of Canada, Ottawa. The survey data used to compile this map are available in digital form from the Geological Survey of Canada at the cost of retrieval and copying.

Cette carte a été compilée d'après les données enregistrées durant un vol aéromagnétique ou gravimétrique effectué par Kenting Earth Sciences International Ltd. à l'aide d'un avion du type Piper Navajo, immatriculé C-FFRY. Deux magnétomètres à vapeur de caesium, d'une résolution de 0,005 gamma, à orientation automatique et séparés verticalement d'une distance de 1,83m, sont montés dans deux longueurs jumelles de la queue de l'avion utilisé. Les travaux de levé ont été réalisés durant juin 1985 à une altitude de 150m, hauteur moyenne de vol au-dessus du sol. Des lignes de contrôle sont volées avec une moyenne d'espace de 3km. La récupération de la trajectoire est effectuée à l'aide d'un système de contrôle vertical.

Une fois les lignes de contrôle et de réseautage établies, les différences de leurs valeurs magnétiques sont analysées par ordinateur et vérifiées manuellement afin d'obtenir le réseau de nivellement. Ensuite les valeurs corrigées du champ total du magnétomètre supérieur sont interpolées sur une grille dont les intervalles mesurent 50m de côté et ensuite les courbes magnétiques sont produites. Le traitement des données et la préparation de la carte sont effectués par Geotrees Ltd. La carte finale a été préparée avec un espace moyen de 3km. Le recouvrement des trajectoires de vol est effectué à l'aide d'une caméra de 35mm montée verticalement.

Après avoir défini la surface de travail, les intersections de réseautage et de lignes de contrôle sont établies et les différences de leurs valeurs magnétiques sont analysées par ordinateur et vérifiées manuellement afin d'obtenir le réseau de nivellement. Ensuite les valeurs corrigées du champ total du magnétomètre supérieur sont interpolées sur une grille dont les intervalles mesurent 50m de côté et ensuite les courbes magnétiques sont produites. Le traitement des données et la préparation de la carte sont effectués par Geotrees Ltd. La carte finale a été préparée avec un espace moyen de 3km.

Les profils au verso de cette carte représentent la résultante du champ total de très basse fréquence (VLF), c'est-à-dire, la somme des composantes des vecteurs longitudinaux, latéraux et verticaux du champ anomale. La somme des composantes verticales du champ anomale est également indiquée. Les courants induits dans les surfaces minérales conductrices à la fois sont mesurés avec un récepteur Totem 2A VLF installé dans l'avion de survol et utilisant une station de transmission orthogonale. Les transmissions VLF au fil de Cutler, au Maine, émettant sur une fréquence de 24,0 kHz (ligne) et du NSS Annapolis, au Maryland, émettant sur une fréquence de 24,4 kHz (orthogonal) ont été utilisées pour les champs électromagnétiques primaires. Pour chaque profil, la ligne de référence utilisée est la trajectoire de l'avion.

Ce type de présentation est utilisé pour pouvoir comparer directement les données VLF aux données aéromagnétiques sur une table lumineuse.

On peut se procurer des exemplaires de cette carte à la Commission géologique du Canada, à Ottawa. Les données de levé utilisées pour compiler la présente carte sont disponibles sous forme numérique à la Commission géologique du Canada au coût simple de recouvrement et de reproduction.

